

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Présents : Bernard BERTHAUD, Joëlle CHAMOUTON, Gérard COUTROT, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Charline HUMBLLOT, Nicolas KOEHRN, Anne LAUNOY, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Maud MONANGE, Elisabeth POIROT et Emeline VALET

Date de Convocation :
16/03/2026

Absents : Stéphanie CHEVANNE

Date d'Affichage :
23/03/2026

Pouvoir : Stéphanie CHEVANNE pour Paulette GIANCATARINO

N° : 2026/13

Secrétaire de séance : Joëlle CHAMOUTON

OBJET :

Désignation des délégués au comité du SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-COMMUNICATION DU JURA (SIDECDu Jura)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les Statuts du Syndicat mixte D'Énergies, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDECDu Jura) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;
Considérant l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte D'Énergies, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDECDu Jura) ;
Expose qu'il revient au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1^{ers} tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour, **un délégué communal** (article L 5211-7 CGCT).

Le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres (Article L.5721-2 CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le Conseil municipal, **à l'unanimité, déclare élue en qualité de déléguée communale** pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au **Comité syndical du SIDECDU JURA** : Mme Paulette GIANCATARINO, Maire.

- De charger Madame la Maire de transmettre au SIDECDu Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l' élu,
- De charger Madame la Maire de notifier la présente délibération au SIDECDu JURA.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,
La Maire, Paulette GIANCATARINO

